

(ms = manuscrit dit de 1706, publié en CL 24 – auquel on ajoute quelques notes, 1720 indique l'édition princeps, publiée avec l'approbation de Petrus La Crampe; * indique une correction proposée aux OC = *Œuvres Complètes*, édition imprimée 1993)

Frère Alain Houry, avril 2002

CE 2

Chapitre 2^{ème}

Du déjeuner et goûter

CE 2,1

Article 1^{er}

Des choses auxquelles le maître doit prendre garde pendant le déjeuner et goûter

CE 2,1,1

Le maître doit avoir égard que les écoliers apportent tous les jours à déjeuner et à goûter,^a à moins qu'il ne soit assuré de leur pauvreté.

^a 1720 supprime la fin de la phrase et introduit ici des dispositions de l'art. 3, qui n'est pas reproduit.

CE 2,1,2

Il ne leur permettra pas d'apporter de la viande, et si quelqu'un en apporte, il la fera donner aux plus pauvres, desquels il soit sûr qu'ils n'en mangent point à leur maison.^a

^a 1720 ne reproduit cette phrase.

CE 2,1,3

Il prendra garde aussi qu'ils ne jettent pas de noyaux^a ni d'écailles à terre, mais il les obligera de les mettre dans leur poche ou dans leur sac.

^a Cf. CE 21,1,1 ; RB 204,8,311

CE 2,1,4

Afin qu'il soit sûr qu'ils n'ont point mangé leur déjeuner et qu'ils en ont apporté, il le leur fera montrer à tous aussitôt que la prière sera finie, avant qu'on commence à manger. Si quelqu'un n'en apporte pas, qui le doive faire,^a il sera corrigé.^b

^a = alors qu'il devrait le faire ^b 1720 omet 2,1,4 ; 2,1,5 et 2,1,6.

CE 2,1,5

Le maître aura soin de s'informer si quelqu'un ne déjeune pas dans la rue.

CE 2,1,6

Il faut bien se garder d'admettre pour raison de ce que les écoliers n'apportent point de pain à l'école, que c'est parce que leurs parents le leur défendent, de peur qu'on ne les oblige de le donner à l'école; car on ne doit pas les obliger d'en donner aux pauvres, cela leur est entièrement libre, et ils ne doivent pas le faire que bien volontiers et pour l'amour de Dieu.

CE 2,1,7

Il faut leur faire entendre que si on veut qu'ils mangent dans l'école, c'est afin de leur apprendre à manger avec sagesse, avec modestie et d'une manière honnête, et à prier Dieu auparavant et après l'avoir fait ^a.

^a Cf. RB 204,1,219 ; CE 22,3,3

CE 2,1,8

Le maître aura égard que les écoliers ne badinent point pendant le déjeuner et goûter; mais qu'ils soient très attentifs à l'exercice qui se fait pendant ce temps dans l'école; et pour connaître s'ils sont exacts, il fera répéter de temps en temps à quelqu'un ce qu'on aura dit ^a.

^a 1720 ajoute: excepté ceux qui sont occupés à écrire

CE 2,1,9

On ne permettra pas aux écoliers de se donner quoi que ce soit les uns aux autres de leur déjeuner même, ni de le changer ^a et si le maître remarque que quelqu'un le fasse, il le punira sur-le-champ.

^a 1720 supprime le reste de la phrase.

CE 2,1,10

Ceux qui n'auront pas déjeuné ou achevé de déjeuner quand on fera l'action de grâces, ne mangeront plus ensuite, excepté ceux qui auront été occupés nécessairement pendant ce temps et le maître y aura égard.^a

^a 1720 remplace ce paragraphe par: Les maîtres veilleront à ce que les écoliers aient achevé de déjeuner à huit heures et demie, autant qu'il sera possible.

CE 2,2

Article 2^{ème}

De ce qui se pratique pendant le déjeuner et goûter

CE 2,2,1

Pendant le déjeuner et goûter, deux écoliers étant au milieu de la classe, l'un à un bout et l'autre à l'autre, répéteront ^a.

^a La "répétition" est ici un exercice de récitation "en situation", particulièrement utile pour ceux qui ne lisent pas couramment. - 1720 omet ce paragraphe.

CE 2,2,2

Les deux premiers jours de la semaine auxquels on tiendra l'école toute la journée, les écoliers qui lisent sans épeler répéteront, pendant le déjeuner, la prière du matin, et pendant le goûter celle du soir,^a et les deux derniers jours de la semaine qu'on tiendra l'école tout le jour, ils répéteront pendant le déjeuner et goûter ce qu'ils auront appris pendant la semaine du catéchisme du diocèse; le maître aura égard qu'ils le répètent tous, en ces deux jours sans en excepter un seul; ce qu'ils devront apprendre dans chaque classe ou leçon dans chaque semaine leur sera marqué par le Frère Directeur ^b.

^a 1720, avant la suite du paragraphe, développe la manière de faire cette répétition. "ou le premier maître" et omet le paragraphe suivant.

^b 1720 ajoute:

CE 2,2,3

Pour cet effet, il y aura dans chaque classe un ou plusieurs catéchismes du diocèse, où seront marquées par chiffre et par barre toutes les leçons que les écoliers de cette classe et de cette leçon seront obligés d'apprendre dans chaque semaine, selon la leçon dans laquelle ils seront.

CE 2,2,4

Le mercredi, lorsqu'on aura congé le jeudi tout le jour, ou le jour auquel on aura congé après midi, s'il y a une fête dans la semaine ^a, ceux qui lisent dans le latin répéteront les réponses de la sainte messe ^b pendant le déjeuner ^c.

^a Cf. RC 10,3-4 ; CE 17,1,2 ^b Cf. RC 7,5 ^c 1720 ajoute: et même la première demi-heure du catéchisme de l'après-dîner.

CE 2,2,5

Si dans la classe où on répète les réponses de la sainte messe, il y a des écoliers qui les sachent, et ^a qui soient capables de les apprendre ^b quoiqu'ils ne lisent pas dans le latin, le maître aura soin qu'ils les sachent bien, et les leur fera aussi répéter.

^a 1720: ou ^b "Apprendre" pourrait ici vouloir dire "enseigner", si c'est "et" à la note précédente.

CE 2,2,6

Les écoliers qui répéteront toutes les choses dont il est parlé ci-dessus doivent les avoir apprises par cœur dans leur maison ou dans le temps qu'ils s'assemblent ^a, et ce ne sera pas alors pour les apprendre qu'ils les répéteront, mais seulement pour faire connaître qu'ils les savent et, à l'égard des prières et des réponses de la sainte messe, pour s'instruire de la manière de les bien dire ^b.

^a 1720 ajoute: dans l'école ^b 1720 continue: on les fera aussi apprendre et réciter par ceux qui ne les savent point, quoiqu'il y ait longtemps qu'ils soient à l'écriture

CE 2,2,7

Tous les écoliers qui répéteront ^a les prières et les réponses de la sainte messe les répéteront chacun ^b les uns après les autres tous ^c de suite répéteront les prières et tout de suite ^d dans un ordre séparé de celui des prières répéteront les réponses de la sainte messe ^d. Le maître aura soin chaque fois qu'on répétera les prières de marquer par quelque marque particulière sur le Catalogue du banc ^e les deux noms de ceux qui les auront répétées les derniers, afin qu'il puisse remarquer et reconnaître la première fois suivante qu'on les répétera, ceux qui devront les répéter les premiers. Il marquera de même le nom de celui qui aura répété le dernier les réponses de la sainte messe.

^a 1720: réciteront ^b *ms: partout ; 1720: chacun ^c *ms: tout ; 1720: tous

^d 1720 supprime "répéteront les prières et tout de suite" et "répéteront les réponses de la sainte messe".

^e CE 13,5,1

CE 2,2,8

^aLa prière se répétera en la manière suivante. L'un des deux récitera les titres des prières et l'autre récitera les actes ou les articles, tous par ordre et de suite, depuis le commencement de la prière jusqu'à la fin, et ils feront l'une et l'autre de ces deux choses, l'un après l'autre.

^a 1720 ajoute: Dans les basses classes,

CE 2,2,9

Celui qui récitera les titres des prières et les demandes du catéchisme reprendra l'autre en cas qu'il manque en quelque chose; et en cas qu'il ne le reprenne pas, le maître aura soin de frapper de son signal ^a pour le reprendre; et en cas que cet écolier ne sache pas ce qu'il aura ^b dit mal, le maître dont le soin sera pour lors de veiller et sur ceux qui réciteront et à l'ordre de toute la classe, fera signe à un autre écolier de le reprendre de même que dans les leçons.

^a CE 12,0,4 ^b *ms omet ce mot, présent en 1720.

CE 2,2,10

Dans la classe des écrivains, le maître étant pendant ce temps occupé à l'écriture, un écolier ayant la charge d'inspecteur fera ce que le maître devrait faire, à l'égard de cette répétition seulement, le maître ne devant nullement se dispenser de veiller sur tout l'ordre de la classe pendant ce temps.

CE 2,2,11

Les réponses de la sainte messe se répéteront ^a en la manière suivante. Un écolier fera pendant toute la répétition ce que le prêtre doit faire, et dira ce qu'il doit dire, ainsi qu'il est marqué dans son office ^b. Un autre étant à côté de lui, répondra, et fera ce que doit faire le servant.

^a 1720: réciteront ^b Le texte est conservé en 1720, bien que cette édition ne connaisse plus cet office (cf. CE 18,2).

CE 2,2,12

Le servant fera exactement tout ce qui est marqué dans le *Livre des prières des Écoles Chrétiennes* ^a. Ceux qui répéteront ^b les prières et les réponses de la sainte messe tiendront pendant ce temps une posture très modeste et très pieuse, et auront les mains jointes et tout leur extérieur dans une grande retenue; car il faut les obliger alors de les réciter avec la même modestie, la même piété, dans le même extérieur et de la même manière qu'on souhaite qu'ils servent la sainte messe et qu'ils récitent ^c les prières à la maison.

^a E 11-12 ^b 1720: réciteront ^c 1720: disent

CE 2,2,13

Le maître aura soin que ceux qui réciteront les prières, les réponses de la sainte messe, ou ^a le catéchisme pendant ce temps, parlent très posément et médiocrement haut, néanmoins plus bas que haut ^b, afin d'obliger les écoliers de garder le silence, et d'écouter et être attentifs à ce que ceux-là réciteront.

^a *ms: et ; 1720: ou ^b 1720: plutôt bas que trop haut

CE 2,2,14

Le maître veillera pendant ce temps à tout ce qui se passera dans la classe et aura égard que tous soient attentifs, et, de temps en temps, fera arrêter ceux qui répéteront, pour demander ce qu'ils disent à ceux qu'il remarquera n'être pas attentifs, et s'ils ne savent répondre, il leur imposera quelque pénitence ou les punira selon qu'il jugera à propos.

CE 2,2,15

Pendant cette répétition, le maître tiendra ^a ou le livre des prières ou le catéchisme, et prendra garde qu'ils disent exactement et très bas ^b.

^a Cf. RC 9 5^b 1720: bien

CE 2,2,16

Les écoliers qui apprennent les lettres ou syllabes dans les cartes ^a ou dans le syllabaire ^b, et qui épellent et lisent dans le second livre ^c, répéteront les prières pendant le déjeuner et goûter, non seulement ^d les deux premiers jours de la semaine, mais aussi les deux jours auxquels on doit répéter le catéchisme.

^a Cf. CE 3,2,3 ^b Cf. CE 3,3 ^c Cf. CE 3,5 ^d 1720 commence ici.

CE 2,2,17

Ceux qui apprendront à lire dans la première carte apprendront et répéteront seulement *Pater*, *Ave* et *Credo*, en latin et en français, et *Confiteor* en français, comme ils sont dans le *Livre des prières des Écoles Chrétiennes* ^a.

^a Cf. E 2,11-13 ; E 9,7-9 et 8,8

CE 2,2,18

Ceux qui lisent dans la seconde carte apprendront et répéteront les actes de présence de Dieu, d'invocation du Saint-Esprit, d'adoration et de remerciement qui sont de suite dans le commencement tant de la prière du matin ^a que de celle du soir ^b.

^a Cf. E 1,2-4; 2,4-5 ^b Cf. E 8,2-5

CE 2,2,19

Ceux qui lisent dans le syllabaire apprendront et répéteront de suite selon l'ordre suivant: les actes d'offrande et de demande qui sont dans la prière du matin ^a; l'acte: *présentons-nous à Dieu avec confusion*, l'acte de contrition et l'acte d'offrande du sommeil qui sont dans la prière du soir ^b, la prière au saint ange gardien et les suivantes, qui sont tant dans la prière du matin que dans celle du soir ^c.

^a Cf. E 2,9-10 ^b Cf. E 8,7 ; 9,5-6 ^c Cf. E 2,15-18 ; 9,10-13

CE 2,2,20

Si quelques-uns de ceux qui sont dans les deux dernières de ces trois leçons, ne savent pas ce qu'ils devraient ^a avoir appris de la prière dans la leçon ou les leçons précédentes, le maître leur fera apprendre et répéter ce qu'ils ne savent pas, avec ceux de la leçon dans laquelle on doit l'apprendre ; 1° avec ceux de la première carte, par exemple, s'ils ne savent pas bien *Pater*, *Ave*, *Credo* et *Confiteor*, et quand ils les sauront bien, ou supposé qu'ils les sachent bien, ils apprendront avec les lisants dans la seconde carte, les actes que doivent apprendre ^b ceux qui sont dans cette leçon.

^a **ms*: devront ; 1720: devraient ^b 1720: répéter

CE 2,2,21

Ceux qui lisent dans le second livre, apprendront et répéteront toutes les prières tant du matin que du soir; si le maître remarque que quelqu'un en la répétant ne la ^a sache pas bien, il l'obligera de l'apprendre en son particulier dans le *livre des prières de l'école*, et lui donnera un temps pour la répéter soit en tout, soit en partie, selon qu'il le jugera à propos.

^a = la prière

CE 2,2,22

S'il y a dans la même classe des écoliers qui doivent répéter le catéchisme, ils le répéteront le samedi ou le dernier jour d'école de la semaine seulement; et si, pendant le déjeuner et goûter de ce jour, il y a plus de temps qu'il ne faut pour le faire répéter à tous, le temps qui restera sera employé à faire répéter les prières.

CE 2,2,23

Ils répéteront la prière en cette manière: l'un disant une période et l'autre la suivante. Le premier dira par exemple: *Souvenons-nous que nous sommes en la présence de Dieu et disons*, puis il ajoutera: *Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes partout et que vous êtes ici présent*. L'autre continuera: *que vous me voyez et que vous m'entendez*. Le premier dira ensuite: *Je crois que rien ne vous est caché et que vous connaissez toutes mes pensées et le fond de mon cœur*^a.

^a Cf. E 2,2 - 1720 omet tout ce paragraphe, ainsi que le suivant.

CE 2,2,24

Ils répéteront ainsi les autres actes selon les pauses qui sont marquées dans le livre qui servira au maître pour faire faire cette répétition.

CE 2,2,25

Les jours de la semaine auxquels les autres répéteront les réponses de la sainte messe, ceux-ci apprendront à dire le chapelet et le répéteront deux ensemble en la manière suivante.

CE 2,2,26

Ils se tiendront debout, vis-à-vis l'un de l'autre, ils feront tous deux ensemble le signe de la sainte croix. L'un dira: *Dignare me laudare te, Virgo sacrata*; l'autre répondra: *Da mihi virtutem contra hostes tuos*. Ensuite l'un dira:^a *Credo in Deum*, et l'autre répondra: *Credo in Spiritum sanctum*; ils continueront ainsi alternativement. L'un dira *Pater*, et l'autre *Ave* et celui qui aura dit *Pater*, dira *Sancta Maria*; ils diront ainsi les trois *Ave* qui se disent au commencement du chapelet, après lesquels celui qui aura dit *Ave Maria* dira *Gloria Patri*, et celui qui aura dit *Sancta Maria*, dira *Sicut erat*. Ensuite celui qui aura dit ci-devant *Ave Maria*, dira *Pater*, et celui qui aura dit ci-devant *Sancta Maria* dira *Ave Maria* et celui qui aura dit *Ave Maria* dira *Sancta Maria*. Ils diront ainsi alternativement dix *Ave Maria* de suite, après lesquels ils diront de même *Gloria Patri* et *Sicut erat*.

^a À partir d'ici, le texte de 1720 est un peu différent.

CE 2,2,27

Ils ne diront que cette dizaine, et le maître leur fera entendre ^a que pour dire le chapelet, il faut dire six dizaines ^b comme ils ont dit celle-là.

^a = comprendre ^b Cf. DB 4,13,2-3

CE 2,2,28

On leur fera dire après cette dizaine: *Maria, mater gratiae, Mater misericordiae tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe*^a. Et on leur fera entendre ^b qu'il faut qu'ils le disent ainsi à la fin du chapelet.

^a C'est aussi une prière de la Communauté, cf. Blain 2, 174 ^b 1720: on leur enseignera

CE 2,2,29

On apprendra à dire le chapelet de cette manière à ceux qui ne savent pas la manière de le dire.

CE 2,2,30

Il n'y aura qu'un même ordre^a de tous les écoliers de ces quatre leçons dans la répétition de la prière, et ils répéteront tous de suite ce qu'ils doivent en apprendre, en commençant par les lisants à la première carte, et finissant par les lisants et épelants^b dans le second livre.

^a Cf. CE 3,1,3 ^b = ceux qui savent lire et épeler

CE 2,2,31

Il y aura un autre ordre pour ceux qui apprendront à dire le chapelet.^a

^a 1720 omet cette phrase.

CE 2,3

Article 3^{ème}

De la quête qu'on fait pour les pauvres et de la manière d'en faire la distribution^a

^a Cet article a presque disparu en 1720.

CE 2,3,1

Pendant le déjeuner et goûter, un des écoliers, qui sera le premier d'un des bancs qui soit sur le devant, aura un panier^a devant lui pour recueillir du pain pour les pauvres. Et ceux qui auront apporté beaucoup de pain en pourront donner quelque morceau ou ce qui leur restera après avoir mangé suffisamment. Le maître cependant aura égard qu'ils ne donnent pas tant de leur pain, qu'il ne leur en reste encore assez pour eux.^b

^a *ms: papier [la correction est proposée par F. Gilles Beaudet] - 1720 parle d'un petit panier à un endroit marqué de la classe dans lequel les enfants pourront mettre le pain qu'ils auront de reste, pour le distribuer à ceux qui sont pauvres (CL 24,7). - *L'Instruction méthodique pour l'École paroissiale*, (1685), parle aussi de ce partage du pain "aux pauvres de l'école ou aux autres" (p. 11 ; voir aussi p. 59).

^b 1720 dit la même chose p. 7-8.

CE 2,3,2

Il les excitera de temps en temps, pendant le temps même du déjeuner, à cette action de charité; soit par quelque exemple, soit par quelque raison touchante, qui les anime à la faire de bon cœur et avec affection pour l'amour de Dieu.

CE 2,3,3

Il louera quelquefois quelqu'un qui aura fait cette action d'une manière généreuse, comme en se privant du fruit qu'il aurait apporté, ou en donnant tout son pain un jour de jeûne, en Carême, par exemple, une fois la semaine ou, quelquefois en passant, un vendredi ou un samedi; ce qui doit être rare, une fois au plus en quinze jours, ou en une semaine pour les plus grands.

CE 2,3,4

Ceux qui auront du pain à donner lèveront la main en montrant le morceau de pain qu'ils ont à donner, afin que l'aumônier^a le puisse voir pour aller le recevoir.

^a Cf. CE 18.3 - 1720 (p. 8) parle d'un écolier chargé de recevoir les aumônes.

CE 2,3,5

Sur la fin du déjeuner, quelque temps avant l'action de grâces, lorsque les aumônes auront été toutes ou presque toutes recueillies, le maître prendra un morceau de pain dans le panier et puis ayant fait le signe de la croix, le tiendra en main, alors tous les pauvres se lèveront et se tiendront debout sans faire aucun signe.

CE 2,3,6

Le maître ira ensuite à tous, l'un après l'autre, pour leur distribuer ce qu'il y aura dans le panier selon leur besoin.

CE 2,3,7

S'il y a plus ou moins de pain dans le panier que ceux qui sont pauvres n'en puissent manger raisonnablement, le maître s'informerait du Frère Directeur, de ce qu'il devra faire dans ces occasions.

CE 2,3,8

Le maître aura égard de ne donner les aumônes faites pendant le déjeuner et goûter qu'à ceux qui sont véritablement pauvres, et pour s'en assurer il s'informerait, et on fera un rôle ^a dont il conviendra avec le Frère Directeur ou Inspecteur des écoles.

^a = une liste

CE 2,3,9

Il ne s'en assurera pas sur la recommandation des parents ni sur ce que l'écolier n'aura pas apporté de pain; car plusieurs parents seraient bien aises d'être déchargés du soin de donner à manger à leurs enfants afin qu'on leur en donne à l'école, et il s'en trouverait aisément qui n'apporteraient point de pain pour cette raison.^a

^a Cf. CE 2,1,6

CE 2,3,10

Le maître engagera ceux à qui il aura distribué les aumônes de prier particulièrement Dieu pour leurs bienfaiteurs.^a

^a 1720: prier Dieu pour leurs bienfaiteurs (p. 8).